mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

INTERPARFUMS HOLDING

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

INTERPARFUMS HOLDING

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Société anonyme au capital de 7 109 430 euros Siège social : 10 rue de Solférino - 75007 PARIS

RCS: Paris 325 951 937

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société INTERPARFUMS HOLDING.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTERPARFUMS HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 7 mai 2024



Associé

Fermulaire ettigatore (article 5) A

Adı	esse o	de l'entreprise 10 RUE SOLFERINO 75007 PA	RIS 7E	ARRONDISSEMENT		Durée de l'exerci	ce précédent* 12
		SIRET* 3 2 5 9 5 1 9 3	7 0	0 0 4 5			Néant *
						Exercice N clos le, 31122023	N-I 1 31122022
				Brut	Amortissements, provisions	Net	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			1	
	SE	Frais d'établissement *	AB		AC		
	OR	Frais de développement *	CX		CQ		
	COILP	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	ON: IN	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	IMMOUTES ATIONS INCOLPORE LES	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMCIII.	Avances et acomptes sur immobilisa-					
		tions incorporelles	AL		AM		
	STIR	Terrains	AN		AO		
SILIS	ORNO	Constructions Installations techniques matériel et	AP		AQ		
ACTIFINMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
HE D	ISATI	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
AC	MOBIL	Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBIL 15ATTONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		СТ		
	NCIES	Autres participations	CU	27 917 514	CV	27 917 514	27 917 51
	IS FITN?	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	VOLL	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	OBILIS	Prêts	BF		BG		
	IMIN	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	27 917 514	ВК	27 917 514	27 917 51
		Matières premières, approvisionnements	BL		ВМ		
		En cours de production de biens	BN		ВО		
	STOCKS	En cours de production de services	BP		BQ		
14-11	S	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
ACTIF CIRCULANT		Marchandises	ВТ		BU		
RCU	П	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7	BW		
TIFC	SE	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
Ž	CHRANCES	Autres créances (3)	BZ	1 461 954	CA	1 461 954	1 538 47
	SE CE	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		CC		
	20	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres	CD		CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	793	CG	793	1 82
_		Charges constatées d'avance (3)*	CH	. 30	CI		
	-	TOTAL (III	-	1 462 748	CK	1 462 748	1 540 29
90	de régularisation	(-) CW				
form	gular		CM				
	de re) CM				
		TOTAL MATERIAL CONTRACTOR CONTRAC		20.200.202	1A	29 380 262	29 457 86
71	- 10	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		(2) part à moins d'un an des	CID .	(3) Part à plus d'un an CR	
		(1) Dont droit au bail :		immobilisations financières nettes	CI	(2) Larea pius d un an CR	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Dés	ıgnati	on de l'entreprise SA INTER PARFUMS HOLDING			Néant L	
				Exercice N	Exercice N – 1	
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ; 7 109 430)	DA	7 109 430	7 109 43	
	Ť	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	- 1	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
		Réserve légale (3)	DD	710 943	710 94	
SI	2	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
CAPITALIX PROPRES		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions BI)	DF	116 074	116 07	
Y PF		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG			
TAT		Report à nouveau	DH	(25 869 016)	(16 935 298	
CAPI		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 308 047	38 424 52	
		Subventions d'investissement	DJ			
	+	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	29 375 478	29 425 670	
Spi.		Produit des émissions de titres participatifs	DM			
es foi	3 140	Avances conditionnées	DN			
Autres fords	i	TOTAL (II)	DO			
ns ies	S	Provisions pour risques	DP			
Provisions pour risques	hargo	Provisions pour charges	DQ			
Pro	etc	TOTAL (III)	DR			
		Emprunts obligataires convertibles	DS			
		Autres emprunts obligataires	DT			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
(4)	6	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
DETTES (4)	211	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
DET		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 784	4 78	
		Dettes fiscales et sociales	DY		27 35	
	ı	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
		Autres dettes	EA			
Con	npte	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC	4 784	32 13	
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29 380 262	29 457 80	
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
S	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
RE	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 784	32 13	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dermiduge of ligation carticle 53 A.
do Code personal dan territal

							Hya	reica N				
				-	Exercice N Exportations et Total						Exercice (N – 1)	
				100	France				na	1000		
	Ventes de marchandises*		FA		FI			FC				
	Productio	n vendue	biens *	FD		FI			FF			
NOL		1	services *	FG_		FI			FI			
ITAT	Chiffres	d'affaires	nets *	FJ		FI			FL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée*								FM			
D'E	1 Politica Maria Company								FN			
JITS	Subventions d'exploitation								FO			
IOON	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)								FP			
PF	Autres produits (1) (11)								FQ			
					Total	des prod	luits d'exploitat	ion (2) (I)	FR			
	Achats d	e marchand	lises (y compris	droits de	douane)*				FS			
	Variation	i de stock (i	marchandises)*						FT			
	Achats d	e matières j	premières et au	res appro	visionnements (y	compris o	droits de douane)*	FU			
-	Variation	de stock (i	matières premi	res et ap	provisionnements))*			FV			
TION	Autres a	chats et cha	rges externes () (6 bis)	*			- 1	FW	14 792	16 59	
ITA	Impôts, t	axes et ver	sements assimil	₿S*					FX			
XPL(Salaires et traitements*								FY			
D'E	Charges	sociales (10	0)						FZ			
CHARGES D'EXPLOITATION	N	Sur imme	bilisations	- dotation	is aux amortisseme	ents*			GA			
HAF	DOTATIONS	rear mine	- dotations aux provisions*						GB			
0		Sur actif	circulant : dota	tions aux	provisions*				GC			
		Pour risq	ues et charges	dotation	aux provisions				GD			
	Autres charges (12)								GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)								GF	14 792	16 59	
1 - F	ÉSULTA	Γ D'EXPL	OITATION (I -	H)					GG	(14 792)	(16 59	
unu	Bénéfice	attribué ou	ı perte transfére	ée*				(III)	GH			
opérations en commun	Perte su	pportée ou l	bénéfice transfe	eré*				(IV)	GI			
	Produits financiers de participations (5)								GJ	47 958 465	38 932 59	
IERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)											
ANC	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL			
H.	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM			
UITS	Différences positives de change								GN			
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO				
Д	Total des produits financiers (V)								GP	47 958 465	38 932 5	
SES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ				
ACIE	Intérêts et charges assimilées (6)								GR	1 315	1 0	
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change								GS			
GES I	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT			
LAR	Total des charges financières (V							ncières (VI)		1 315	1 0	
2004	- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							-				

					Exercice N	Exercice N - 1
	Pro	duits	s exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
N	-		exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
			s sur provisions et transferts de charges	нс		
EACE HUNNELS	Rej	prisc	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
_	Cir		exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
EXCEPTIONNELLES	100.00	10.70	s exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
TION		A Telephone with	ns exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
NCED NCED	Do	tatio	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	ш		
	rfell	LTA	T EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	н		
_	-	_		н		
			s salaries aux resultais de l'endeprise	нк	634 310	490 4
ıpôt	ts sur l	les b	énéfices * TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		47 958 465	38 932 5
				III.	650 417	508 0
_			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	47 308 047	38 424 5
=	7	_	E OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	47 308 047	30 424 3
(1) D	ont p	produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		
12) Don	. {	produits de locations immobilières	HY		
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(2)	(3) Dont		- Crédit-bail mobilier *	HP		
1.5			– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) E	ont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	111		
(5	D	ont	produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) E	ont	intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6b	is) L	lont	dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6)	er) E	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
15	E	Oont	amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9	g I	Dont	transferts de charges	A1		
(1)	o) [Xont	cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	1	Jont	montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(1	1) 1	Dont	redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
0	2) I	Dont	redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	2) Do	ont p	A/	facul	natives aux nouveaux A8	
-	jo	indre	facultatives Madelin plans d'épargne en annexe) :	retran		VESS2
9	(7) D	étail	des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7)	et le	Charges exceptionneller	Produits exceptionne
-						
-						
-	(8) D	étail .	des produits et charges sur exercíces antérieurs	Charges anteneures	see N Produns anténeurs	
F	(8) D	ctdH (produce of our government and a second		**************************************	